



WHO Global Network
for Age-friendly Cities
and Communities

Termes de références pour les membres



**Réseau mondial
des Villes et Communautés Amies des Aînés**



Adhésion en tant que Membre au Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés

1. La vision, la mission et le document guide du Réseau Mondial

Alors que les gouvernements nationaux sont en général responsables de la création des politiques et des stratégies concernant le vieillissement actif et en bonne santé¹, les changements récents requièrent un engagement à tous les niveaux. Un monde ami des aînés sera construit collectivement par collectivité, ville par ville, région par région.

La **vision** du Réseau Mondial est que chaque ville et collectivité fasse tout son possible pour devenir amie des aînés progressivement.

Créer des environnements amis des aînés exige un processus tout au long de la vie qui améliore progressivement l'équilibre entre les besoins des gens et l'environnement dans lequel ils vivent. Pour parvenir à cela, il est nécessaire d'apporter une réponse en collaboration avec les nombreux acteurs, secteurs et les multiples niveaux d'un gouvernement. Une Ville Amie des Aînés (VAA) est un endroit dans lequel les gens veulent vieillir. Les VAA encouragent le vieillissement actif et en bonne santé. Elles permettent aux personnes âgées de vieillir en sécurité dans un endroit qui est bon pour eux, d'être affranchis de la pauvreté, de continuer à se développer personnellement, et de contribuer à la vie de leur collectivité tout en gardant leur autonomie et leur dignité. Et parce que les personnes âgées savent mieux que quiconque ce dont elles ont besoin, elles sont au centre de tous les efforts faits par les gouvernements afin de créer une meilleure VAA.

La **mission** du Réseau Mondial est de permettre aux villes et aux collectivités de devenir plus amies des aînés à travers le monde. Le Réseau cherche à faire cela en :

- **Inspirant** le changement et en montrant ce qui peut être fait et comment cela peut être fait ;
- **Mettant en relation** les villes et collectivités à travers le monde afin de faciliter l'échange d'information, de savoir et d'expérience ;
- **Soutenant** les villes et collectivités afin de trouver des solutions **innovantes et basées sur des faits**.

¹ En 2002, l'OMS a publié un guide intitulé *Active Ageing : a policy framework* (Vieillessement actif : cadre d'orientation). Le livre *Global age-friendly cities: a guide* (Guide mondial des Villes Amies des Aînés) s'appuie sur ce cadre de travail. En 2015, l'OMS a sorti un nouveau cadre de travail qui a été depuis soutenu par 194 états membres et forme la base de WHO's Global Strategy and Action Plan on Ageing and Health (2016–2030) (Stratégies et plan d'action pour le vieillissement et la santé de l'OMS). La nouvelle approche de l'OMS complète l'ancienne approche en cadrant les actions amies des aînés dans le but d'améliorer les capacités fonctionnelles et en prolongeant ces concepts d'une manière pertinente pour tous les secteurs et qui peut les encourager à travailler ensemble.

Le Réseau Mondial est régi par cinq documents cadres :

- Vieillir en bonne santé: stratégie et plan d'action de l'OMS
http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_17-fr.pdf?ua=1
- Le rapport mondial sur le vieillissement et la santé
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/206556/1/9789240694842_fre.pdf?ua=1
- Les outils de la politique Environnements Amis des Aînés en Europe et les recommandations associées <http://www.euro.who.int/en/health-topics/Life-stages/healthy-ageing/activities/age-friendly-environments-in-europe-afee>
- Mesurer la convivialité des Villes à l'égard des Aînés : Guide pour l'utilisation d'indicateurs de base http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/203831/1/9789242509694_fre.pdf?ua=1
- Le Guide mondial des Villes Amies des Aînés
http://www.who.int/ageing/publications/age_friendly_cities_guide/en/

2. L'éligibilité et les avantages des adhérents :

Un membre éligible :

- Fait partie d'un pays membre de l'OMS ;
- Est une instance publique gouvernante directement élue ou mandatée, possédant dans un territoire donné, comme défini par la loi, un panel de compétences afin d'assurer la distribution des biens et services publics aux citoyens. Compte tenu de la répartition diverse de la responsabilité des politiques de santé et des différences d'organisation des collectivités parmi les pays membres, l'adhésion inclura par conséquent des niveaux organisationnels sous-nationaux, en partant du niveau régional jusqu'aux villages et municipalités à population limitée.
- A l'autorité et la capacité d'organiser des mécanismes de collaboration transversale, de conduire des évaluations de comparaison et de développer, d'appliquer et d'assurer le suivi des plans d'action des collectivités sous leur autorité et dont le but est de devenir plus VAA.

Les **avantages** d'être membre du Réseau Mondial incluent :

- **L'accès** à l'information partagée avec une communauté mondiale ;
- **Le soutien d'un réseau mondial** d'affiliés, de professionnels, de chercheurs, d'experts et de défenseurs dévoués à la promotion des environnements Amis des Aînés ;
- **La reconnaissance et la visibilité** dans les activités du Réseau et sur Age-Friendly World sur lequel les membres peuvent présenter leurs activités, leurs réussites et poster des liens conduisant à leur propre site et ressources ;
- **Les opportunités de collaboration** comme les projets internationaux de recherche, les publications conjointes, la mise en réseau et le partage entre membres, etc.

3. Les conditions préalables d'adhésion

Pour devenir membre du Réseau, les villes et collectivités doivent

a) *Partager et promouvoir les valeurs et les principes*

... qui sont au cœur de l'approche du Réseau Mondial VAA :

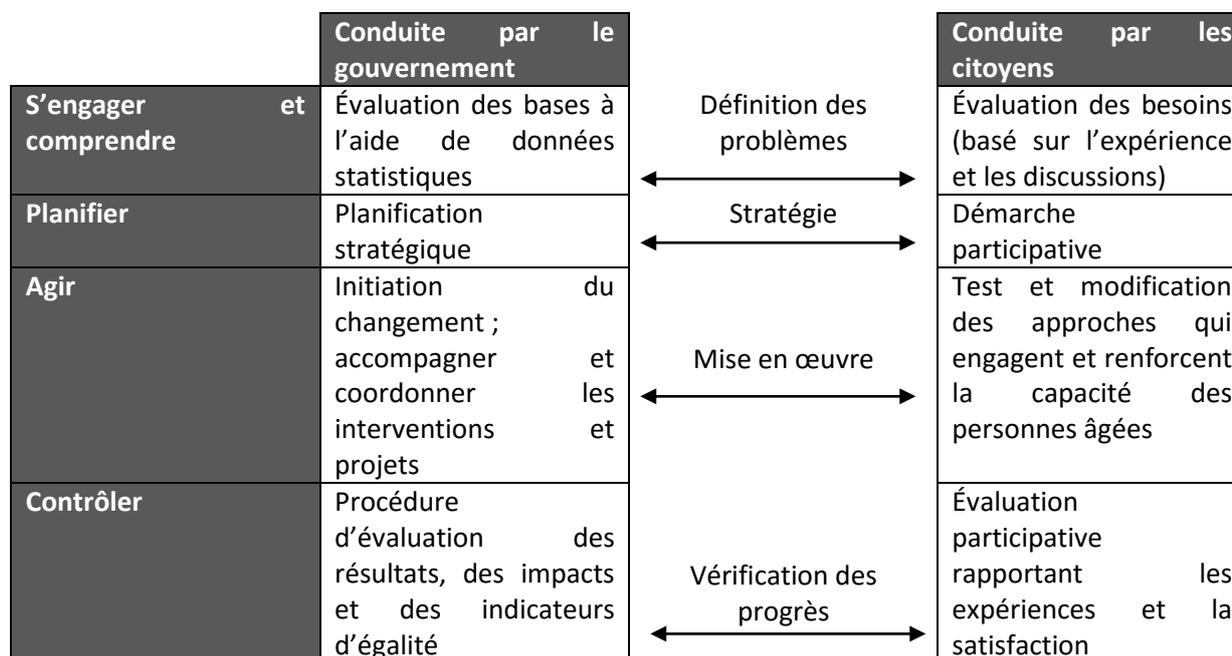
- **Respect de la diversité** : les personnes âgées sont un groupe hétérogène composé de différentes capacités, ressources, style de vie et préférence qui doivent être respectés ;
- **L'égalité** : les inégalités entre les différents groupes (incluant celles notamment, mais pas seulement, fondées sur l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, l'ethnie, les croyances ou pratiques religieuses, la différence entre les urbains et les ruraux) doivent être identifiées et consignées ;
- La **participation** des personnes âgées dans toutes les sphères de la vie et leurs contributions doivent être valorisées et encouragées ;
- Les **droits** des personnes âgées doivent être respectés pour qu'ainsi ils puissent vieillir et mourir en paix².

... et procéder à la création des villes et collectivités plus amies des aînés :

- **Co-conception et co-création**. Créer une VAA requiert une collaboration et une coordination croisant les secteurs et avec divers acteurs. Une des conditions indispensables pour créer des villes et collectivités plus VAA est d'impliquer de manière significative les personnes âgées à tous les stades : création du programme, participation au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions VAA. Les personnes âgées ne sont seulement bénéficiaires mais aussi acteurs décisifs du changement.
- Une approche participative **ascendante** qui doit être combinée avec un engagement politique **descendant**.
- Une approche **tout au long de la vie** qui encourage **les relations intergénérationnelles, la solidarité** et le support mutuel doivent être au cœur des efforts pour créer des VAA.

² Les clauses régulant la fin de vie varient d'un pays à l'autre.

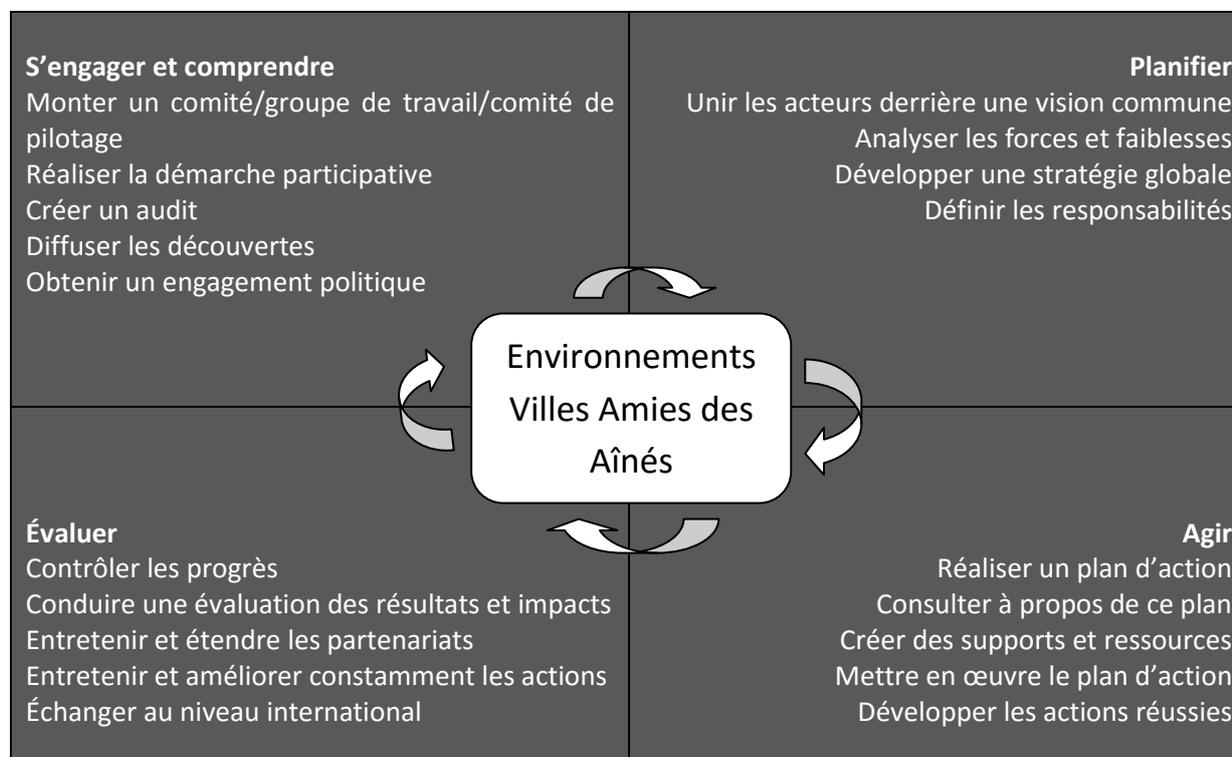
Schéma n°1 : combinaison des approches ascendantes et descendantes



b) Respecter et mettre en œuvre les quatre phases de création d'environnements VAA locaux (voir Schéma 2)

- **S'engager et comprendre** : la clé, pour garantir les efforts nécessaires pour devenir plus ami des aînés et répondre aux besoins et aux priorités locales, est d'engager les acteurs locaux et les personnes âgées dans cette démarche. Il est nécessaire d'inclure également les personnes âgées isolées ou difficiles à atteindre pour comprendre leurs besoins, leurs préférences, les barrières existantes et les opportunités de vieillissement actif et en bonne santé. (*Résultat* : démarche participative).
- **Planifier** : planifier stratégiquement permet à tous les acteurs de développer une vision commune, de se mettre d'accord sur les actions prioritaires et de planifier et créer des ressources sur la manière dont les villes et collectivités vont aborder ces défis (*Résultat* : Plan d'action).
- **Agir** : mettre en place le plan d'action est au cœur de la création d'une VAA. Le guide pour créer une VAA et les outils de la politique Environnements Amis des Aînés en Europe ainsi que les recommandations associées listent beaucoup d'actions possibles (*Résultat* : pratiques amies des aînés).
- **Évaluer** : collecter des preuves aussi bien sur le progrès de la mise en œuvre de l'approche VAA que sur son impact sur la vie des gens est crucial au succès et à la durabilité des efforts des villes et collectivités pour devenir plus VAA. Contrôler et évaluer les progrès va contribuer à identifier les succès et les défis et servir de base pour définir les priorités des actions futures. (*Résultat* : Rapport de contrôle and d'évaluation)

Schéma n°2 : Étapes pour créer des environnements VAA. Le parcours pour devenir VAA requiert une démarche continue de mise en œuvre qui tend à prendre la forme d'un cycle (comme le montre les flèches sur le schéma). Les membres peuvent rejoindre la démarche à n'importe quelle étape. L'ensemble des différentes phases prend cinq ans en moyenne pour être réalisées.



c) Participer activement au Réseau Mondial

Les activités des membres seront diverses et adaptées aux besoins et au niveau d'implication des membres du Réseau.

Actions obligatoires des membres :

- contribuer au développement des connaissances en partageant les preuves de progrès (rapport, plan d'action) et les résultats (pratiques AA, rapports de suivi et d'évaluation) avec les autres membres du Réseau ;
- partager les guides, outils et pratiques avec les autres membres du Réseau ;
- s'assurer que leur profil reste à jour.

Les membres peuvent aussi choisir :

- d'organiser des réunions pour les membres du Réseau au niveau gouvernemental auquel ils travaillent (par exemple : locales, régionales, etc);
- d'organiser ou participer aux vidéo conférences organisées par le Réseau ;
- de participer à des relations tuteur-élève, formelles ou informelles, avec d'autres membres du Réseau ;

- de partager des activités et événements AA récents avec le Réseau ;
- de partager les opportunités de collaboration.

4. Le processus de candidature :

Le processus d'application pour toutes les autorités infranationales souhaitant rejoindre le Réseau requiert les conditions suivantes :

- Remplir la candidature en ligne (Voir annexe 1 – Formulaire de candidature des membres)
- Une lettre du dirigeant, par exemple, le maire ou du dirigeant de l'administration publique, indiquant un engagement formel pour devenir VAA. Cette lettre est essentielle car conduire une démarche pour devenir plus ami des aînés dans une collectivité, ville ou région demande un haut niveau d'engagement politique.
- La confirmation que les candidats reconnaissent être d'accord avec les valeurs de l'OMS, avec l'approche pour créer une VAA, ont les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre la démarche VAA de l'OMS et pour participer activement au Réseau
- La désignation d'une personne de contact pour le Réseau facilite la communication et les échanges. La personne de contact doit s'assurer que la communication de l'OMS sur les rapports, les plans, et les résultats ont été consultés par tous les acteurs pertinents et sont approuvés par l'administration locale.

5. L'examen des candidatures et des décisions à propos des nouveaux membres

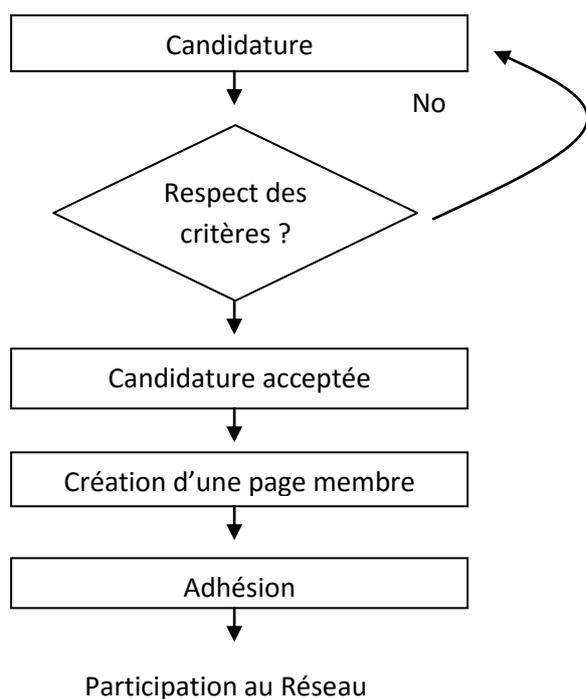
Les candidatures sont examinées par l'agent désigné des Admissions du Réseau sur une base de renouvellement et évaluées grâce aux critères d'admission ci-joint. L'agent des Admissions du Réseau pourra être basé au siège social de l'OMS, à un bureau régional de l'OMS, ou parmi un affilié comme entendu avec l'OMS dans chaque pays. Les candidats peuvent être contactés par l'agent des Admissions du Réseau pour fournir plus d'informations si leur candidature ne respecte pas les critères ou si des aspects de la candidature ne sont pas clairs.

Les villes et collectivités peuvent bénéficier d'une procédure accélérée de leur adhésion au Réseau Mondial s'ils font déjà partie d'un réseau existant VAA ou d'un autre réseau multinational de villes qui a une vision, des principes et des valeurs concordant avec le Réseau Mondial.

Les décisions sur la candidature seront communiquées à la personne de contact désignée de la ville ou collectivité grâce à une lettre adressée au leader de la ville.

Une vue d'ensemble du processus d'admission est donné par le schéma n°3. Les nouveaux membres vont avoir un certificat d'adhésion automatiquement généré. Le certificat indique que les membres sont engagés dans le processus pour devenir plus amis des aînés et n'est pas un certificat de réussite ou de reconnaissance par l'OMS.

Les membres du Réseau Mondial ne doivent pas prétendre parler pour le compte ou représenter l'OMS devant un tiers.

Schéma n°3 : Processus d'admission**6. Résiliation de l'adhésion**

L'adhésion au Réseau est continue sauf dans les circonstances suivantes :

1. *Les villes ou collectivités demandent la résiliation de leur adhésion*, après cela ils seront enlevés de la liste des membres et leur profil n'apparaîtra plus sur Age-Friendly World. Le compte de la personne de contact ne sera cependant pas désactivé ; ce qui leur permet de rester connecté et de se réengager à n'importe quel moment.
2. Si la ville ou collectivité, après une période de trois ans, ne remplit pas les conditions nécessaires aux membres (listées dans le 3. c.)
3. A cause du non-respect de ces termes de références ou des termes de références de l'OMS, les adhésions peuvent être résiliées par la décision du Secrétariat du Réseau, en consultation avec les affiliés et les organisations gouvernementales légitimes.

Annexe 1 : Éléments clés du la candidature des membres en ligne

- Nom de la ville ou collectivité ou autre autorité infranationale
- Nom de maire de la ville ou président de la collectivité ou autre autorité infranationale et les informations de contact
- La personne de contact et le détail de ses coordonnées
- Si la candidature est faite grâce à un affilié, spécifier le nom de cet affilié.
- Le nombre d'habitants par groupe d'âge
- Le lieu de la ville
- La description des activités VAA en place ou prévues
- L'engagement des personnes âgées
- La collaboration inter-secteurs

Pièces jointes :

- Une photo pour la page de profil
- La lettre du maire ou du leader de l'autorité infranationale
- Tout autre rapport ou plan d'action existant.